

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit DeGrease Automat
Code du produit KWZ 959
UFI G2F9-1WC1-8F2A-SEP2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Dégraissant
Catégorie d'utilisateurs: utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise KWZ Industrie AG
Ringstrasse 15
CH-8600 Dübendorf
Telefon +41 44 404 22 88 [8-17h]
Telefax +41 44 404 22 99
Help-desk: info@kwzag.ch / www.kwzag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse : [24h/7d]
Tel. 145 / info@toxinfo.ch

Date d'émission 04.03.2021

Version 1.0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence	P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
Informations supplémentaires	Aucun(e).
Identificateur de produit	Hexyl-D-Glucosid, No.-CAS 54549-24-5, No.-CE 259-217-6 EH-6, No.-CAS 26468-86-0 2-butoxyéthanol, No.-CAS 111-76-2, No.-CE 203-905-0 Hydroxyde de potassium, No.-CAS 1310-58-3, No.-CE 215-181-3 MEA, No.-CAS 141-43-5, No.-CE 205-483-3
2.3. Autres dangers	Pas de dangers particuliers à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Hexyl-D-Glucosid	2,1%	Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 54549-24-5 No.-CE: 259-217-6
EH-6	2,1%	Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 26468-86-0
2-butoxyéthanol	2,5% - 5%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H302 (ATE=470mg/kg bw), Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315	No.-CAS: 111-76-2 No.-CE: 203-905-0 No.-Index: 603-014-00-0
Hydroxyde de potassium	2,3%	Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1A H314 [Skin Corr. 1A H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2 H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2 H319: 0,5 % ≤ C < 2 %]	No.-CAS: 1310-58-3 No.-CE: 215-181-3 No.-Index: 019-002-00-8
MEA	2,5% - 5%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H302 (ATE=1720mg/kg bw), Skin Corr. 1B H314 [STOT SE 3 H335: C ≥ 5 %]	No.-CAS: 141-43-5 No.-CE: 205-483-3 No.-Index: 603-030-00-8

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Consulter un médecin après toute exposition importante.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée. Extincteur à l'eau ou à mousse.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Pas de contraintes agent extincteur. Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Le produit lui-même ne brûle pas. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Conseils pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle AB 2 [EN 141].

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Dans le récipient fermé de moins de 2 ans sur la date de fabrication de conserves. Classe de stockage 8B. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
2-butoxyéthanol (CAS 111-76-2)	
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Skin Notation	skin notation
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	10 ppm TWA [MAK]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZW)	49 mg/m3 TWA [MAK]
Switzerland - Biological Limit Values (BAT-Werte)	20 ppm STEL [KZW]
Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3)	98 mg/m3 STEL [KZW]
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	150 mg/g creatinine Medium: urine Time: end of shift, and after several shifts (for long-term exposures) Parameter: 2-Butoxyacetic acid (after hydrolysis)
MEA (CAS 141-43-5)	
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Sensitizers	2 mg/m3 TWA [MAK] (inhalable dust)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	Sensitizer
Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs - (KZW)	2 ppm TWA [MAK] (aerosol, vapour)
	5 mg/m3 TWA [MAK] (aerosol, vapour)
	4 ppm STEL [KZW] (aerosol, vapour)
	10 mg/m3 STEL [KZW] (aerosol, vapour)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
Protection individuelle	
<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Appareil respiratoire avec filtre AB 2 [EN141].
<i>Protection des mains</i>	Gants de protection conformes à EN 374. Gants en Butyl. Temps de percée: > 8 h.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
<i>Risques thermiques</i>	Ne pas chauffer le produit.
Contrôle d'exposition de	Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solution aqueuse.
Couleur	Brun clair.
Odeur	Caractéristique.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	13.3 ± 0.5
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement miscible (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.03
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
-------------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 10.3
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Chauffé en présence d'air. Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Des oxydants forts. Corrode les métaux communs.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. 2-butoxyéthanol (CAS 111-76-2) DL50/orale 470 mg/kg. (Rat) Hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3) Oral LD50 Rat = 284 mg/kg (JAPAN_GHS) 2-aminoéthanol (CAS 141-43-5) DL50/orale 1720 mg/kg. (Rat)
----------------	--

Corrosion/irritation cutanée	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Provoque des brûlures des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Négligeable.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration.
Expérience chez l'homme	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Provoque de graves brûlures. Risque de lésions oculaires graves.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
2-butoxyéthanol (CAS 111-76-2) LC50/96h/poisson 1370 mg/l. CE50/48h/daphnie 800 mg/l. 2-aminoéthanol (CAS 141-43-5) LC50/96h/poisson 329 mg/l.	
12.2. Persistance et dégradabilité	Inclus tensioactifs répondent aux critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.4. Mobilité dans le sol	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT).
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	WGK-D: 1 - pollue faiblement l'eau classement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Ne pas jeter les résidus dans l'égout. Ne pas mettre les résidus du produit dans les déchets ménagers. Les mettre dans l'emballage d'origine pour les porter à un centre de traitement des déchets officiel. Se mettre en contact avec le fabricant. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: Code d'élimination de déchet 20 01 29 . Les résidus sont à traiter comme des déchets dangereux.
Emballages contaminés	Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Code d'élimination des déchets 15 01 02.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 1719
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	UN 1719. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A., SOLUTION (Hydroxyde de potassium). Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADR/RID 8. Code de classement C5. Numéro d'identification du danger 80. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Catégorie de transport 3. Code de restriction en tunnels (E).
IMDG	UN 1719. Nom d'expédition des Nations unies: CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S., Solution (Potassium hydroxide). Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 8. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-B. Polluant marin: Polluant marin: Non..

IATA	UN 1719. Nom d'expédition des Nations unies: Caustic alkali liquid, n.o.s., Solution (Potassium hydroxide). Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes IATA 8. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y841 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 (60 L).
Navigation fluviale ADN	UN 1719. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A., SOLUTION (Hydroxyde de potassium). Classe 8. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 8. Code de classement C5. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	CPID-Nr.: 266883-87 Seuil quantitatif (OPAM): 20'000 kg. Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: <5%: agents de surface non ioniques Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Classe de stockage 8B. (CH) VOC (CH) = 4.5
------------------------------------	--

2-butoxyéthanol (CAS 111-76-2)

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I	2909.4390
Switzerland - Air Pollution Control - Organic Substances - Gases, Vapors or Particulates	Category Class 2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.
---	--------------

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Changements depuis la dernière version: remaniement général.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	CPID: Chemical Product IDentification / Registre-public-des-produits [CH] CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle. VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV)
Les principales références bibliographiques et sources de données	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature.
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315: Provoque une irritation cutanée. H318: Provoque des lésions oculaires graves. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation.

Conseils relatifs à la formation	Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.
Autres informations	Voir mode d'emploi de produit/etiquette.
Mode d'emploi	Conserver hors de la portée des enfants.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.